

Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Résolution adoptée le 17 novembre 2016 concernant la Méthodologie de classification de sites d'intérêt selon leur sensibilité au niveau du paysage et les Modalités applicables dans les encadrements visuels

TRGIRTO 201611-4

Attendu que le MFFP a accepté d'appliquer au mois d'octobre 2014 les modalités applicables aux sites de paysage proposées par la TRGIRTO pour une période d'essai prolongée en 2016;

Attendu que le MFFP a soulevé un questionnement au niveau de l'équité de la méthode de classification des sites de paysages;

Attendu que la méthode de classification des sites de paysages doit être révisée avant la fin de la période d'essai;

Attendu que le comité sur les paysages de la TRGIRTO a participé à l'élaboration de la Méthodologie de classification de sites d'intérêt selon leur sensibilité au niveau du paysage et à la révision des Modalités applicables dans les encadrements visuels;

Attendu que le comité sur les paysages recommande aux membres de la TRGIRTO d'approuver la Méthodologie de classification de sites d'intérêt selon leur sensibilité au niveau du paysage et les Modalités applicables dans les encadrements visuels;

Il est proposé par M. Abigaël Guénette, appuyé de M. Jacques David et adopté à la majorité d'approuver Méthodologie de classification de sites d'intérêt selon leur sensibilité au niveau du paysage et les Modalités applicables dans les encadrements visuels.